

L'arrivée du tramway va s'accompagner d'aménagements paysagers de qualité

- Une fois la plateforme du tramway construite, **plus de 1 000 arbres d'alignement mesurant 3-4 mètres de haut seront plantés** le long du tracé, en privilégiant des essences locales : chênes, érables, noisetiers, tilleuls, cerisiers...
- **La plateforme du tramway sera majoritairement végétalisée** et la ligne sera ponctuée d'espaces publics jardinés avec arbustes et arbres d'ornement.
- **Le projet contribuera à améliorer le cadre de vie et à apaiser la circulation**, par le réaménagement des espaces publics favorisant les différents modes de transport : piétons, cyclistes, usagers des transports, automobilistes, etc.
- **Une attention toute particulière sera portée à l'architecture du site de maintenance et de remisage (SMR) et à son insertion dans le paysage.** Le bâtiment fait par ailleurs l'objet d'une certification environnementale.



Le Tram 10, nouvelle ligne de tramway entre Antony et Clamart

La création d'une nouvelle ligne de tramway a des incidences sur son environnement immédiat (travaux en sous-sol, réaménagement de la chaussée et implantation de nouveaux équipements). Dans le cadre du Tram 10, les porteurs du projet se sont engagés à limiter les impacts du projet sur son environnement.



* Les noms des stations sont provisoires.

Le Tram 10 en bref

La révolution des transports se poursuit en Île-de-France. En permettant de relier la Croix-de-Berny (à Antony) à la place du Garde (à Clamart) en 25 minutes, le Tram 10 offrira à ce territoire dynamique du sud des Hauts-de-Seine, un moyen de transport rapide, régulier, fiable et respectueux de l'environnement.

100% accessible à tous les publics, il facilitera les déplacements quotidiens et contribuera à réduire la part de la circulation automobile. Vecteur de renouvellement urbain et paysager, il donnera une impulsion nouvelle aux quatre communes traversées.

Un tramway
toutes les 6 minutes
en heures de pointe

25 000 VOYAGEURS
PAR JOUR

14 stations

7J/7,
de 5h30 à 0h30

PLUS D'INFOS SUR LE PROJET

www.tram10.fr

Tram 10

NOUVELLE LIGNE
Antony > Clamart

La ligne et son environnement

ÉVITER • RÉDUIRE • COMPENSER

2018 - sennse - Ne pas jeter sur la voie publique



L'insertion du Tram 10 dans son environnement

La nouvelle ligne de tramway s'intègre au sein d'un territoire aux forts enjeux patrimoniaux, tant culturels que naturels (domaines départementaux de Sceaux et de la Vallée-aux-Loups, forêts domaniales de Verrières et de Meudon...). Le projet a été conçu de manière à respecter au mieux l'environnement qu'il traverse, tout en offrant un moyen de transport efficace.



Le Tram 10 longera le domaine départemental de Sceaux, sans l'impacter, et les accès au parc seront facilités.

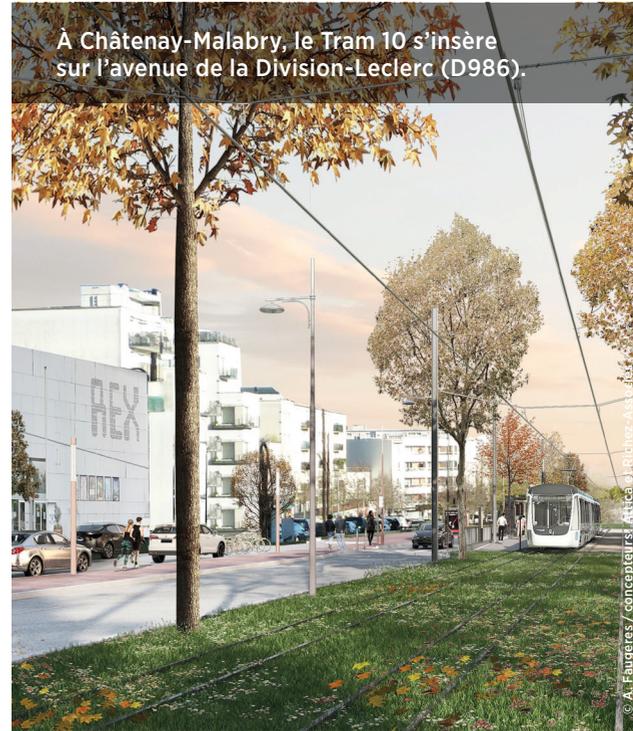
Conformément à la loi relative à la protection de la nature, les porteurs du projet se sont engagés à :

- 1 **ÉVITER**
- 2 **RÉDUIRE**
- 3 **COMPENSER**

les impacts du projet sur son environnement.

1 **ÉVITER**

Depuis le début des études, les porteurs du projet cherchent à éviter au maximum les impacts du projet sur l'environnement.



Le tracé du Tram 10, tout en desservant au mieux le territoire, préserve autant que possible la flore, la faune, ainsi que les habitats naturels protégés. D'Antony à Clamart, **le Tram 10 s'insère en majorité sur des voiries existantes.**

2 **RÉDUIRE**

Des mesures environnementales permettent de limiter les impacts du projet sur les habitats naturels de la faune locale.

- Un **écologue assure un suivi environnemental pendant toute la durée des travaux** pour identifier les secteurs à enjeux écologiques et adapter les travaux en conséquence.
- **Les coupes d'arbres** sont réalisées en automne et en hiver, **en dehors de la période de reproduction des chauves-souris et des oiseaux.**
- Une bâche de protection a été installée dans la forêt de Verrières en amont des travaux afin de **s'assurer que les amphibiens recensés (tritons) ne migrent pas** vers des espaces qui seront concernés par les travaux (voir photo ci-dessous).
- **Des abris pour hérisson** seront installés dans la forêt de Verrières et aux abords de la forêt de Meudon, à proximité des travaux du tramway.



3 **COMPENSER**

Lorsque les impacts sont inévitables, des actions de restauration et de valorisation de la forêt sont menées dans le cadre de la démarche de compensation du projet.

La construction de la ligne nécessite l'utilisation de parcelles boisées, en particulier la construction du site de maintenance et de remisage qui utilisera 3,5 hectares environ en lisière de la forêt de Verrières.

Régénérer la forêt

Le projet s'est engagé à compenser la surface utilisée en :

- procédant à un reboisement compensateur sur un site d'environ 12 hectares en Île-de-France ;
- contribuant au fonds stratégique du bois et de la forêt qui vise notamment au repeuplement forestier.

Restaurer l'habitat de la faune locale

Par ailleurs, des travaux de restauration sont menés sur environ 9,5 hectares, au plus près de l'impact, dans les bois de la Béguinière et du Carreau, à Châtenay-Malabry. Ils consistent à créer de meilleures conditions d'habitat et de reproduction pour les espèces animales, notamment les espèces protégées présentées ci-dessous.



OISEAUX
Bouvreuil pivoine,
Pic noir, Pouillot fitis,
Pic épeichette



CHAUVES-SOURIS
Pipistrelle commune